



## PRÉPOSÉS SITES ET LOCAUX

### Service des loisirs | Concours 2022-28-EXT

#### À propos de la Ville de Boisbriand

Située à la porte d'entrée de la région des Basses-Laurentides, Boisbriand offre une panoplie d'activités communautaires, culturelles et sportives à plus de 27 000 citoyens. Ville à caractère résidentiel, commercial et industriel, sa situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640, est un atout considérable. Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

L'engagement, l'intégrité, le respect et l'équité sont au cœur de l'identité et de la culture organisationnelle.

Boisbriand, une ville à proximité des grands centres où il fait bon vivre au rythme de nos vies!

#### Principaux rôles et responsabilités

Sous la responsabilité du régisseur loisirs, la personne effectue diverses tâches de surveillance, de préparation et d'entretien de certains espaces publics municipaux lors de la tenue des activités. La personne :

- Prépare, installe et nettoie les équipements requis des plateaux (parcs, gymnases et salles des bâtiments communautaires).
- Fait respecter divers règlements en vigueur.
- Effectue une surveillance du lieu de travail.
- Complète des rapports, d'accident compile des statistiques, fait des inventaires d'équipements.

#### Qualifications, compétences et exigences recherchées

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou tout autre diplôme jugé pertinent;
- Faire preuve d'initiative, de débrouillardise et d'autonomie;
- Capacité à travailler physiquement en fonction des conditions climatiques;
- Bonnes habiletés et dextérité manuelle;
- Aptitudes à travailler en équipe et vision orientée vers l'approche client;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide;
- Avoir 18 ans et plus;
- Détenir un certificat en secourisme général avec RCR, un atout.

#### Salaire, horaire et avantages

Le salaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur, soit : 18,58 \$/heure (incluant une majoration de 15 % pour les bénéficiaires marginaux). Entrée en poste en avril 2022.

L'horaire de travail est prévu en fonction des disponibilités du candidat et des besoins du Service des loisirs selon les quarts suivants : de jour entre 7 h et 16 h, de soir entre 16 h et 23 h 30 en semaine et/ou la fin de semaine.

Horaire :

- Lundi au jeudi de 18 h à 23 h 15
- Lundi au vendredi de 15 h à 23 h 15
- Lundi au vendredi de 8 h à 17 h
- Lundi au vendredi de 12 h à 19 h
- Samedi et dimanche de 6 h à 16 h

#### Pour postuler

La personne intéressée à poser sa candidature doit s'inscrire sur le site Internet de la Ville de Boisbriand : [www.boisbriand.ca/emploi](http://www.boisbriand.ca/emploi) et joindre son curriculum vitae et sa lettre d'intérêt au plus tard le **31 mars 2022, 9 h**.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Le processus de sélection pourrait comprendre un (ou des) test(s) en complément de l'entrevue.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec le Service des ressources humaines au (450) 435-1954 poste 233. La Ville de Boisbriand souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.